ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75081

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

La sous-direction de la logistique de la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA) assure l'approvisionnement en papier blanc de l'ensemble des services centraux du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) et du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation. Les services de l'administration centrale du MINEFI consomment entre 18 000 et 20 000 ramettes de papier blanc par mois. L'approvisionnement en papier se fait dans le cadre des règles de l'achat public. Deux marchés sont en cours. Un marché concerne la fourniture du papier blanc 80 g pour les photocopieurs, imprimantes et télécopieurs. Le second est plus spécifiquement destiné aux impressions. Les papiers fournis dans le cadre de ces deux marchés sont issus de la filière bois et peuvent être recyclés. Depuis 2001, les déchets collectés dans les différents bâtiments d'administration centrale font l'objet d'une procédure de tri sélectif. Celui-ci concerne le papier (blanc ou de couleur), les cartons et les cartouches d'encre. En ce qui concerne le papier blanc, les agents sont invités à déposer les feuilles usagées dans des corbeilles spécialement mises à leur disposition dans les bureaux. Ce papier est ensuite collecté par la société qui a en charge la centrale de tri des déchets pour être recyclé. A titre indicatif et en fonction des données actualisées, 150 tonnes de papier blanc ont été récupérées en 2004. Enfin, très régulièrement des campagnes de communication et de sensibilisation sur le tri sélectif sont organisées.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75081
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales
Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9142
Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10893